

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Épinal (88000)

## Réponses de Patrick Nardin, au nom de la liste « Épinal à votre Image »

— le 21/02/2020 à 08:38 —

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 300 000 euros

*En ce qui concerne le budget, la FUB recommande entre 10 et 25 euros par habitant et par an. Un budget de 300 000 euros pour Épinal serait donc le minimum recommandé.*

Tout d'abord rappelons que la quasi-totalité des actions programmées par notre plan vélo auront été réalisées au cours de cette année 2020.

Nous prévoyons l'élaboration d'un nouveau plan vélo 2021-2026. Il sera basé sur un bilan objectif des aménagements existants. Son élaboration sera conduite avec les élus, les partenaires associatifs et institutionnels, comme le précédent. Mais nous pourrons cette fois nous appuyer sur les usagers qui étaient assez rares en 2016.

L'engagement budgétaire sera fixé sur la base des actions programmées dans ce futur plan. Tout en nous engageant à augmenter de nouveau les moyens consacrés à la politique cyclable, nous ne souhaitons pas fixer de niveau. Il nous semble par exemple difficile de chiffrer la place que nous donnerons au vélo lors d'investissements structurants à l'exemple des futurs aménagements quai des Bons Enfants ou Place des Quatre Nations.

La commission de suivi recevra toutes les informations afin de lui permettre d'évaluer l'effort de la collectivité en toute transparence.

#### Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

C'est déjà le cas : un élu, une coordinatrice du plan vélo et un technicien référent.

#### Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Les techniciens qui s'occupent de l'aménagement urbain doivent être formés afin de fournir des infrastructures adaptées à tous les usagers.*

Nous entendons effectivement travailler cette question, en lien avec la Communauté d'Agglomération.

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- quai de Dogneville
- rue de Nancy (en double-sens)
- rue St Michel
- Saut le Cerf
- grands axes de manière générale et rues fréquentées

Les solutions à apporter doivent être étudiées en fonction de la configuration et des caractéristiques de chaque axe, en concertation avec les riverains. Nous préconisons une démarche participative, notamment avec l'aide des réseaux sociaux. L'étroitesse de bon nombre de nos rues est souvent un obstacle à des voies séparées. La sécurisation des cyclistes peut donc aussi passer par d'autres aménagements : voies centrales banalisées, vélo-rues, marquage de trajectoire.

### Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

*Le réseau existant mériterait d'être mieux signalé. Il est nécessaire de former un réseau continu et efficace (sans détour).*

Une des priorités du plan doit d'être d'assurer une continuité sécurisée entre les quartiers, le centre-ville et l'extérieur. Nous avons déjà bien amélioré le jalonnement. Il sera prochainement réalisé vers le Saut-le-Cerf.

### Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Très importante, cette question sera essentiellement abordée dans le cadre de l'élaboration du schéma cyclable de la Communauté d'Agglomération, donc à une échelle bien plus pertinente que celui de la commune. Ce point a été largement mis en avant dans toutes les réunions de travail qui ont déjà eu lieu.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

La place des différents modes de déplacement dans la ville est inscrite à notre projet. Cette réflexion doit être menée dans le cadre d'une très large concertation. Un nouveau plan de déplacements urbains est actuellement étudié par la Communauté d'Agglomération. Notre action s'inscrit dans le cadre de celui-ci.

### Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les rues résidentielles, les rues autour du centre-ville et les abords des écoles devraient être limités à 30 km/h.

La réflexion autour de cette démarche est largement engagée avec un début de mise en oeuvre. Nous imaginons une ville où la norme sera 30 km/h avec une limitation à 50 km/h réservée à quelques axes structurants.

### Action n°9 : je suis indécis-e

Transformer en zone piétonne l'hypercentre et la presque-île.

Notre projet prévoit d'aborder cette question, sans a priori, avec les tous les Spinaliens, sans oublier les habitants et commerçants du centre-ville. La préservation des commerces, toujours fragiles, ne peut échapper à cette réflexion. C'est donc dans le cadre d'une large participation citoyenne autour de la place des déplacements doux et de la voiture que nous programmerons les aménagements de l'hypercentre.

Comme on l'a déjà vu dans d'autres villes, des solutions radicales et non concertées peuvent avoir des conséquences catastrophiques et faire mourir des centre-ville. Ce n'est pas ce que nous recherchons.

### Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Les sas vélo doivent être accessibles via une bande cyclable d'au moins 10 mètres. Les double-sens cyclables doivent être signalés pour rappeler aux usagers (automobilistes comme cyclistes) que toutes les rues limitées à 30 km/h sont autorisées en double-sens cyclable.*

Application du plan vélo actuel, les zones 30 du centre-ville seront aménagées cette année 2020 pour la prise en compte du contresens cyclable par des signalétiques verticales et horizontales. Les automobilistes pourront ainsi se familiariser avant l'extension des contresens les années suivantes. Attention, même si cela doit rester l'exception, quelques axes

Le « cédez le passage cycliste » aux carrefours à feux est généralisé depuis 2017.

Nous pourrions étudier l'accès au SAS cyclistes, mais l'étroitesse de nos rues ne permet pas de créer systématiquement des bandes d'accès.

### Action n°11 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Encourager l'utilisation des parkings relais (avec navette) pour décongestionner le centre-ville.

La délégation de service public du stationnement arrivant à échéance en 2027, les prochaines années seront consacrées à réfléchir autour de la future organisation et gestion du stationnement.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°12 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Les zones commerciales ainsi que toutes les administrations et établissements publics sont à traiter en priorité.

Il existe également des dispositifs temporaires adaptés aux événements ponctuels.

Fin 2020, la quasi-totalité des équipements publics auront été équipés de supports vélo. Nous serons passé de 80 supports en 2016 à 280 fin 2020. Nous entendons poursuivre au moins à ce rythme afin d'équiper les équipements publics restants et les différents secteurs du centre-ville et des quartiers où des besoins sont identifiés. Parallèlement nous continuerons à répondre aux demandes spécifiques. Il n'est plus posé d'« arrache roue » par la ville d'Épinal depuis 2014.

L'acquisition de supports mobile est programmée au budget 2020, comme cela a été indiqué lors de la commission de suivi de décembre à laquelle vous participiez.

Nous inciterons les espaces privés commerciaux et les administrations à s'équiper.

L'acquisition de supports mobiles pour les manifestations est programmée au budget 2020.

### Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Nos services ont commencé à faire l'inventaire des besoins dans les écoles primaires de la ville, il sera réalisé pour la totalité au cours de l'année afin de planifier les réalisations.

### Action n°14 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Nous avons entamé cette démarche (exemple sur le Quai de Dogneville) et envisageons effectivement d'utiliser certains de ces espaces libérés pour y poser des supports vélo, quand cela peut être utile.

### Action n°15 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Ces questions seront étudiées point par point. Avec la réalisation du garage à vélos dans le parking St Michel, des habitants du quartier ont pu trouver un point de rangement de leurs vélo. Devant ce besoin exprimé, nous étudierons la possibilité de réaliser des espaces de garage des vélos dans d'autres quartiers.

### Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Ces associations peuvent accompagner la ville dans sa transition vers des mobilités plus douces.*

Notre soutien aux associations est constant et toutes les demandes sont étudiées.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Beaucoup de personnes ne savent pas faire du vélo en ville et/ou se sentent en insécurité sur la route.*

Nous avons prévu d'élaborer un plan de déplacements autour de chaque établissement scolaire. La question du stationnement des vélos fera partie de cette réflexion.

Dès 2020, nous prévoyons d'apprendre à nos concitoyens à rouler à vélo dans la ville.

### Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Au cours de ce mandat, de plus en plus d'élus se sont déplacés à vélo. Avec pour preuve la nécessité d'augmenter le nombre de supports devant la mairie. Toutefois, cette démarche doit rester un choix personnel et sincère.

### Action n°19 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Cela a été mis en place en 2019 pour les agents de la ville et de la Communauté d'Agglomération, c'est à dire dès que la législation nous l'a permis.

### Action n°20 : je suis indécis-e

Créer une "journée sans voiture". Cela pourrait être en lien avec les Folles Journées du Vélo.

*Un telle journée permettrait aux automobilistes de se rendre compte que d'autres moyens de déplacement sont possibles.*

Nous renforcerons les actions de sensibilisation mais ce qui compte avant tout, c'est l'efficacité, en faisant évoluer les comportements. A voir si une journée sans voiture est vraiment pertinente pour atteindre cet objectif.

### Action n°21 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

### Action n°22 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous avons énormément communiqué et continuerons : presse, Vivre à Épinal, réseaux sociaux, vidéos spécifiques, panneaux d'exposition créés spécifiquement...

Cette année, une plaquette consacrée à la circulation à vélo à Épinal sera notamment réalisée.

## Commentaires généraux

Avant 2016, peu de nos concitoyens utilisaient le vélo dans leurs déplacements quotidiens à Épinal. La pratique était plutôt sportive et de loisirs.

L'objectif des 51 actions de notre plan vélo 2016-2020, approuvées par tous les élus du conseil municipal, était avant tout de faire évoluer les comportements. Avec l'augmentation très nette des cyclistes en ville dès les premiers aménagements réalisés, nous pouvons dire que nous avons réussi à faire évoluer les choses.

Nous sommes donc conscients qu'il reste énormément à faire et nous entendons amplifier notre politique vélo en nous basant sur l'expérience acquise par nos services et les usagers désormais très nombreux. Sans oublier l'enquête nationale de la FUB qui nous apporte de précieuses observations. Par ailleurs, nous pouvons compter sur l'équipe compétente qui s'est mise en place ces dernières années à la Communauté d'Agglomération d'Épinal et avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration sur le futur schéma cyclable du territoire. (Pour lequel la population sera associée, et notamment les usagers) Il reste que la configuration d'Épinal nécessite réflexion et imagination pour sécuriser les déplacements cyclistes sur toute la commune. Développer une politique vélo va bien au-delà que de se limiter à promettre des pistes cyclables.